

CPR – 250502

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES DU 1^{ER} CYCLE

Réunion du 2 mai 2025

À distance – Microsoft Teams

PRÉSENCES :

Gérard Poitras

Gilles Roy, président

Jean-François Thibault

Jo-Annie Ouellette

Mohammed Lamine Fayçal Bellaredj

Mona-Luiza Ungureanu

Monica McGraw

Monique Levesque

Olivier Clarisse

Rita Khoury, secrétaire

Stéphanie Wheaton

Sylvie Morin

Thomas Hodd

PERSONNES EXCUSÉES

Danica Manuela Lungren

Justin-Cédric Maalouf

Mireille Demers

Nicole Forest

Noe Yohann Nana

Samuel Leblanc

Viktor Freiman

1. Ouverture de la réunion

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

R :01-CPR250502

Jean-François Thibault, appuyé de Sylvie Morin, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté ».

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal du CPR-240314

Un membre suggère de préciser, dans le PV de la dernière réunion, que les cours de sciences religieuses n'étaient pas compris dans la banque de cours d'objectifs de formation générale et non pas « sans objectifs généraux ». Cette correction est acceptée et sera apportée au PV.

R:02-CPR250502

Mohammed Lamine Fayçal Bellaredj, appuyé de Monique Levesque, propose :

« Que le procès-verbal soit adopté ».

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

4. Création du programme de mineure en intelligence artificielle, création du cours INFO4307 et modifications aux cours d'informatique.

Le président présente le projet de création de la mineure en intelligence artificielle, un projet soumis de la Faculté des sciences et le département d'informatique. Ce programme comprend 12 crédits obligatoires et 12 crédits optionnels.

Un membre soulève une question concernant la présence de cours de mathématiques comme préalables aux cours d'informatique obligatoires dans la mineure proposée. Il s'interroge sur le fait que cette exigence pourrait aller à l'encontre du principe selon lequel une mineure devrait idéalement être autoportante.

En réponse, la Registraire indique que ce point a été soulevé lors de la vérification technique du dossier. Selon la réponse obtenue, la majorité des personnes qui souhaitent s'inscrire à cette mineure seront probablement inscrites à un programme de la Faculté des sciences, où les cours de mathématiques sont généralement obligatoires.

Elle souligne toutefois que, pour une personne provenant d'un autre domaine, ces cours pourraient constituer des exigences additionnelles.

Un membre suggère d'ouvrir la mineure à la Faculté d'administration, en soulignant son intérêt potentiel pour les personnes étudiantes inscrites au baccalauréat en systèmes d'information organisationnels. Elle mentionne que cette mineure pourrait également convenir à des profils multidisciplinaires.

En réponse, la Registraire précise que, techniquement, une personne étudiante inscrite au baccalauréat multidisciplinaire pourrait s'inscrire à cette mineure, puisqu'il est possible de suivre une mineure offerte par une autre faculté que celle dans laquelle elle est inscrite.

R:03-CPR250502

Olivier Clarisse, appuyé de Jean-François Thibault, propose :

« Que le CPR adopte la création de la mineure en intelligence artificielle. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

Création du cours INFO4307 :

Le président présente le projet de création du cours INFO4307 Cybersécurité.

Des commentaires sont formulés concernant les résultats d'apprentissage. Un membre suggère de remplacer certains verbes afin de les rendre plus précis et actuels, tout en évitant la mention explicite de logiciels comme Wireshark, dont la pertinence pourrait évoluer avec le temps. Il propose plutôt de faire référence à des « outils adaptés » de façon plus générale.

Un autre membre soulève la question du nombre élevé de résultats d'apprentissage généraux (huit). Il suggère de limiter ce nombre entre trois et cinq, ou de demander à l'unité de justifier ce choix.

Un membre propose également de regrouper certains objectifs, notamment ceux portant sur l'évaluation, l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de sécurisation des systèmes informatiques, afin de rendre l'ensemble plus concis.

Il est proposé que le Comité adopte la création du cours INFO4307, sous réserve d'une consultation avec l'unité concernant les résultats d'apprentissage.

R:04-CPR250502

Jean-François Thibault, appuyé de Sylvie Morin, propose :

« Que le CPR adopte la création du cours INFO4307 Cybersécurité sous réserve d'une consultation avec l'unité concernant les résultats d'apprentissage. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

Modification aux cours d'informatique :

Le président présente une série de modifications à une douzaine de cours d'informatique. Celles-ci concernent principalement les préalables. Il souligne que, dans l'ensemble, ces changements visent à simplifier les parcours et à réduire les exigences en termes de préalables.

Un membre se demande pourquoi un cours de mathématiques est exigé comme préalable pour certains cours, mais pas pour d'autres, notamment en 4e année, où parfois seul INFO2012 est requis, et parfois un cours de mathématiques s'ajoute.

Un autre membre explique que le cours INFO2012 inclut déjà deux cours de mathématiques, et que certains cours avancés requièrent un troisième, comme celui en algèbre matricielle. Ce préalable supplémentaire est donc pertinent dans certains cas, mais pas nécessairement dans tous.

Un membre s'interroge sur la longueur de certains résultats d'apprentissage, jugée parfois excessive. Une autre remarque porte sur la mention de logiciels ou de systèmes (comme Windows), qu'il vaudrait mieux éviter afin de conserver une formulation plus générale. La Registraire indique que, selon la carte des programmes fournie par la VRAEAP, une révision des résultats d'apprentissage est prévue dans les programmes d'informatique d'ici la fin de 2026.

Un membre propose d'harmoniser le langage concernant les activités de communication orale et écrite présentes dans les cours, en s'assurant qu'elles soient bien reflétées dans les résultats d'apprentissage.

R:05-CPR250502

Jean-François Thibault, appuyé de Thomas Hodd, propose :

*« Que le CPR adopte les modifications proposées aux cours INFO:
INFO2001 Int. à l'architecture d'ord., INFO3106 Développement de logiciels,
INFO3202 Système d'exploitation, INFO3205 Paradigmes de programmation,
INFO3221 Réseaux informatiques, INFO4002 Applications client-serveur, INFO4006
Multimédia, INFO4028 Analyse et traitement d'images, INFO4041 Analyse de perf.,
vérif. et validation, INFO4044 Introduction à l'apprentissage profond, INFO4108
Programmation UNIX, INFO4301 Apprentissage machine, INFO4303
Programmation massivement parallèle, INFO4304 Vision par ordinateur. »*

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

5. Modifications aux cours GMEC1014 Matériaux en ingénierie et GELE5700 Projet de fin d'études.

Le président présente les modifications proposées à deux cours du programme de génie, soit : GELE5700 *Projet de fin d'études* et GMEC1014 *Matériaux en ingénierie*.

Pour GELE5700, les changements visent à :

- Ajouter le cours GELE4010 *Économie en ingénierie* comme préalable;
- Ajouter le cours GCIV5010 *Lois et déontologie* comme concomitant;
- Répartir le projet de fin d'études sur deux sessions au lieu d'une seule;
- Ajuster la feuille de route, en déplaçant le cours GELE5584 à la session d'hiver.

En ce qui concerne GMEC1014 *Matériaux en ingénierie*, il est proposé que le cours de chimie (CHIM1013 ou CHIM1014) soit préalable ou concomitant, afin d'offrir plus de flexibilité dans l'organisation des horaires, notamment en lien avec la croissance du nombre d'inscriptions.

R:06-CPR250502

Gérard Poitras, appuyé de Mohammed Lamine Fayçal Bellaredj, propose :

« Que le CPR adopte les modifications proposées aux cours GMEC1014 Matériaux en ingénierie et GELE5700 Projet de fin d'études. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

6. Modification au cours ADMK3341 Marketing digital

Le président présente les modifications proposées au cours ADMK3341 – Marketing digital, lesquelles concernent principalement les cours préalables et concomitants. Un membre précise que le cours ADMK2353, qui avait été initialement envisagé comme nouveau préalable, n'a plus lieu d'être mentionné puisqu'il est déjà préalable au cours ADMK3352, désormais proposé comme concomitant.

Des échanges ont lieu au sujet des personnes étudiantes provenant du CCNB (ayant suivi ADMK2999) ou inscrites au baccalauréat appliqué, pour qui ADMK3352 ne fait pas partie du programme. Il est convenu que la solution retenue serait de programmer ADMK3352 ou ADMK2999 comme concomitant au cours ADMK3341.

R:07-CPR250502

Monique Levesque, appuyée de Olivier Clarisse, propose :

« Que le CPR adopte les modifications proposées au cours ADMK3341 Marketing digital, afin que le cours ADMK3352 soit concomitant en reconnaissant que le cours

ADMK2999 aurait été réussi préalablement par les personnes inscrites au bac appliqué en marketing. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

7. Affaires nouvelles

8. Prochaine réunion: 6 juin 2025 à 13 h 30

9. Clôture de la réunion à 14h51